



BUREAU DU COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 10 Septembre 2025

Procès-Verbal N°3/2025-2026

PRESIDENT : Pierre BOURDET

PRESENTS : Clarisse FERRER, Béatrice LATAPIE-BOULOC, Bernard BORG, Patrick MARITAN.

EXCUSES : Jean Marc ANSELM, Annie CLUZEL, Grégory PASSENEAU.

INFORMATIONS LIMINAIRES :

Les décisions du Comité de Direction ou du Bureau du District, en application de l'Article 17 des Règlements Généraux de la Ligue d'Occitanie, à l'exclusion notamment de celles relevant de la vie et de l'organisation interne du District, sont susceptibles de recours devant la Commission Régionale d'Appel de la Ligue d'Occitanie dans un délai de sept jours à compter du lendemain de leur publication dans le respect des conditions de forme et de fond de l'Article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

La réunion en visio est ouverte par le Président à 20h30.

1. Validation PV N°2 en date du 26/08/25

Le PV N°2 en date du 26 aout 2025 est validé par les membres du bureau.

2. INFORMATION

Pour des raisons personnelles M. Jean-Marc ANSELM quitte ses fonctions au sein du Bureau. Il poursuit ses autres missions.

3. Dossier ANS

Les dossiers sont validés.

Bernard BORG va faire le lien avec l'Equipe Technique.

Les dotations concernant l'action ANS PRETES à JOUER sont validées.

4. Commission d'APPEL

Le Président annonce qu'avec l'aide de M. Jean-Marc ANSELM, une personne avec des compétences juridiques incontestables a été trouvée pour présider cette Commission. Elle sera proposée au prochain CODIR.

5. C.D.A. point actuel après la JOURNEE DE RENTREE DES ARBITRES

La journée de rentrée s'est déroulée le samedi 6 septembre 2025 dans un excellent climat d'échanges.

Le PV sera fait par le Secrétaire de la CDA : Tristan PLUMECOQ.

Le nombre d'arbitres s'établit à ce jour à 126, hors arbitres qui seront formés lors des prochaines FIA.

En estimant à une vingtaine d'arbitres qui seront formés, on retrouvera un effectif Arbitres équivalent à celui de la Saison précédente, à savoir 144 arbitres, ce qui est très bien.

6. Validation U17 G et U17F (JS BASSIN et FOOT SUD LOZERE)

• FOOT SUD LOZERE :

GARD Luc - licence N° 2546898411 → Validation pour jouer en Senior M. en conformité avec l'Article 24 des Règlements DAF Championnat.

• JS BASSIN :

ABOUBACARI Zélia - licence N° 960366480 → Validation pour jouer en Senior F. en conformité avec l'Article 67 des règlements DAF Championnat.

Le tableau ad hoc est mis à jour sur le site officiel du DAF dans l'onglet "Documents Utiles ».

7. Programmation REUNION D1 D2 FEMININES

Elle sera faite prochainement.

8. GROUPE DIRIGEANTES FEMININES LFO

Mme Frédérique DAURES sera la représentante du District avec Clarisse FERRER, éventuellement.

9. NOËL des FOOTEUX

Budget alloué pour l'achat de tee-shirts pour les organisateurs, dans le cadre de cette 20^e année.

10. BUDGET vêture

Le budget est validé pour les observateurs.

11. REUNION de l'ETT avec les EDUCATEURS DES CLUBS les 22 et 23 septembre 2025

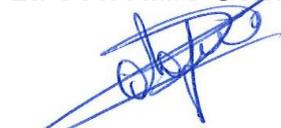
Des membres du CODIR seront présents.

12. Réflexion sur le FOOT LOISIRS

Les échanges avec les clubs lors des rencontres de cet automne vont permettre de mesurer l'intérêt de créer un Pôle FOOT LOISIRS pour y développer plusieurs pratiques.

La réunion est clôturée par le Président BOURDET à 22h10.

La Secrétaire Générale,



Béatrice LATAPIE-BOULOC

Le Président,



Pierre BOURDET.